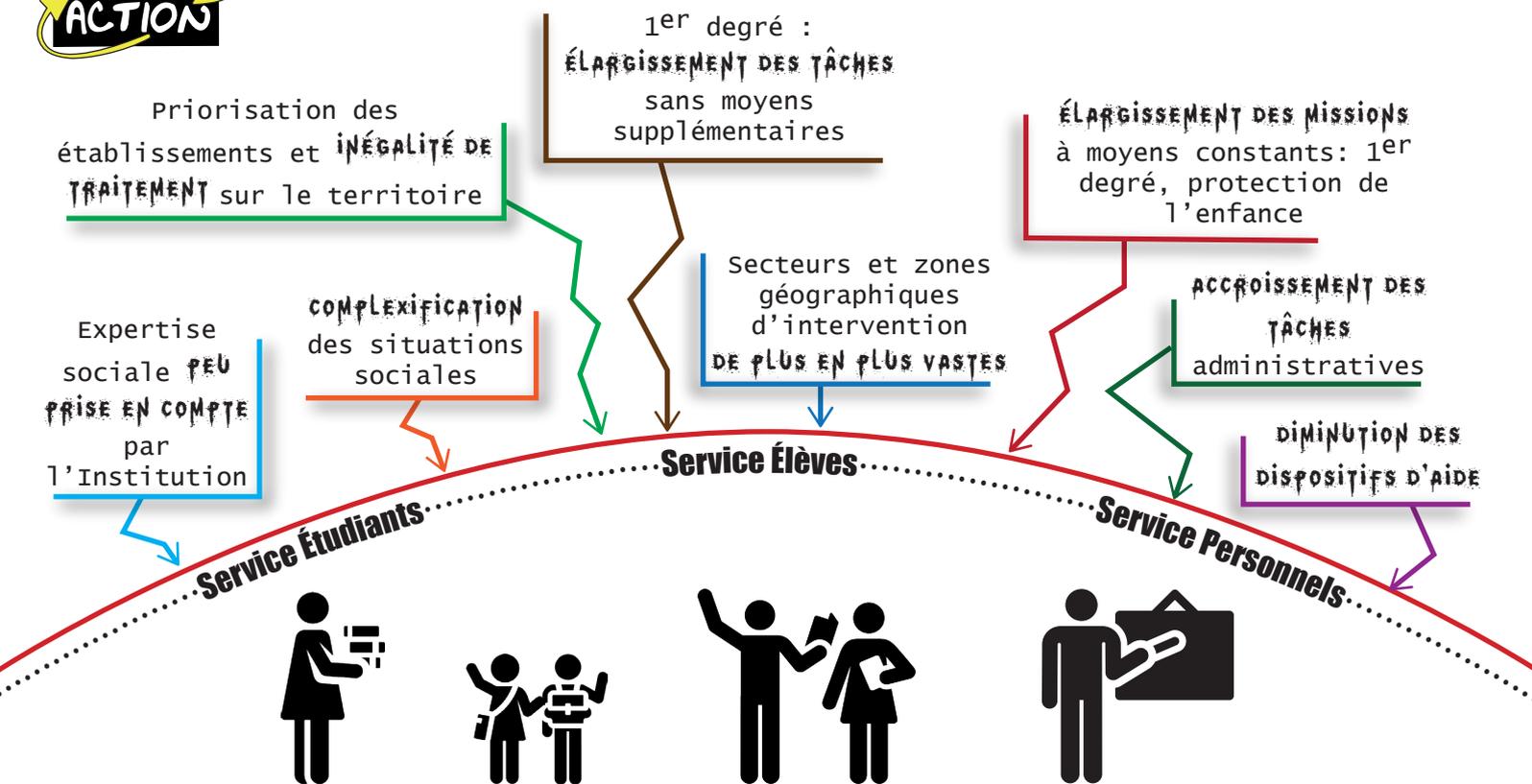


# L'EXPERTISE SOCIALE, AU SERVICE DES ÉLÈVES, DES ÉTUDIANT·ES ET DES PERSONNELS UNE FORCE POUR L'ÉDUCATION NATIONALE.

La CGT Educ'Action revendique de vrais moyens pour le service social public de l'Éducation.



Ce que nous constatons :



## LA CGT Educ'Action revendique :

### DES POSTES EN NOMBRE

#### Service social élèves :

- création d'un véritable service social dans le 1<sup>er</sup> degré ;
- 1 AS par collège REP/REP+ ;
- 1 AS par EPLE ne dépassant pas 1000 élèves ;
- 1 CT par bassin/district et réseau.

#### Service social du personnel :

- 1 AS pour 2000 agent-es.

#### Service social étudiant-es :

- 1 AS pour 2000 étudiant-es.

### LA RECONNAISSANCE STATUTAIRE DE NOS QUALIFICATIONS

- Catégorie A type pour tou·tes ! Refus de la catégorie B+ ou A- prévue par le Protocole Parcours Carrières et Rémunérations (PPCR) ;
- abrogation du Régime Indemnitare (RIFSEEP) et refus de la rémunération au mérite qui induit concurrence entre collègues, subjectivité et discrimination par les chef-fes de service ;
- intégration des indemnités dans le traitement de base pour la prise en compte dans le calcul des retraites ;
- titularisation des contractuel·les.

### DES CONDITIONS DE TRAVAIL PERMETTANT L'EXERCICE DE L'ENSEMBLE DES MISSIONS

- 32 h hebdomadaires ;
- proximité géographique des secteurs d'intervention ;
- offre de formation continue et qualifiante ;
- locaux assurant confidentialité et respect de la déontologie ; matériel adapté ;
- remboursement total des frais de déplacement ;
- secrétariat propre à chaque service ;
- financement du CAFERUIS.

### UNE RÉMUNÉRATION CONFORME À NOTRE PROFESSIONNALISME

- Augmentation immédiate du traitement de 400 €
- Création d'un corps unique AS, ASP, CTSS avec un seul grade :
  - ✓ AS débutant-e : 2.935 € brut ;
  - ✓ AS principal-e 1<sup>er</sup> échelon : 3.449 € brut ;
  - ✓ CTSS : 3 792 € brut ;
  - ✓ CTSS adjoint-es : 3 963 € brut ;
  - ✓ CTSS encadrement : 4 134 € brut.